

NOTICE D'INSTRUCTIONS

Les inscriptions exigent de la part de tous une stricte discipline, il vous est demandé en particulier de :

- **Respecter les dates et heures de convocation**
- **Présenter un dossier complet**
- **Renseigner toutes les rubriques avec précision, cocher les cases correspondant à votre choix et indiquer les codes quand cela est nécessaire (se reporter aux tableaux annexes).**
- **Inscription par un tiers : se munir d'une lettre de procuration et d'une photocopie de sa pièce d'identité.**

PRÉCISIONS POUR COMPLÉTER CERTAINES RUBRIQUES

RUBRIQUE ETAT CIVIL

N° national (B.E.A. ou I.N.E)

Il s'agit du Numéro national (B.E.A) indiqué sur votre relevé de notes du baccalauréat (Bachelier depuis 1995).

Ou le n° national (I.N.E) indiqué sur votre carte d'étudiant 2004/2005 ou antérieur. (Si vous avez déjà été inscrit dans une autre Université Française). Ce numéro unique vous identifie et vous suit pendant toutes vos études à l'université.

Indiquer obligatoirement ce numéro sur votre dossier. (si vous ne le connaissez pas, renseignez-vous auprès de votre lycée ou du Rectorat de votre Académie ou de votre université d'origine). Seuls les étudiants étrangers, les bacheliers avant 1995, les étudiants en reprise d'études ou bénéficiant de validation d'acquis n'ayant jamais été inscrits dans une université française n'ont pas de numéro national.

PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

Les chèques étrangers ne seront pas acceptés.

Il vous est possible de régler vos droits d'inscription par :

- **Carte bancaire**
- **Chèque bancaire ou postal** (ne pas remplir le chèque, l'établissement est doté d'un lecteur)

LE PAIEMENT EST OBLIGATOIRE LE JOUR DE L'INSCRIPTION

BACCALAURÉAT

Session antérieure à 1995

DÉNOMINATION	CODE	DÉNOMINATION	CODE
a) Bacs généraux Lettres Sciences Lettres Langues Lettres Arts Plastiques Mathématiques Sciences Physiques Mathématiques Sciences de la Nature Sciences Agronomiques & Techniques Mathématiques Techniques Philo Lettres Economique Sociale Bac international	A1 A2 A3 C D DP E A B 0001	b) Bacs Technologiques Sciences biologiques (option biologie) Sciences Médico-sociales Equipement technique du bâtiment Microtechnique Microtechnique (option optique) Microtechnique (option appareillage) Musique Danse Arts appliqués <ul style="list-style-type: none"> • Spécialité non précisée Techniques administratives Techniques quantitatives de gestion Techniques commerciales • Spécialité non précisée Techniques informatiques Hôtellerie 	F7P F8 F9 F10 F10B F10A F11 F11P F12 F G1 G2 G3 G H HOT
b) Bacs technologiques Construction mécanique Electronique Electrotechnique Génie Civil Physique Chimie Sciences Biologiques (option biochimie)	F1 F2 F3 F4 F5 F6 F7	c) Bacs professionnels Bac professionnel industriel Bac professionnel tertiaire	0021 0022

Session postérieure et égale à 1995

DÉNOMINATION	CODE	DÉNOMINATION	CODE
a) Bacs généraux		Les équivalences	
Scientifique	S	• Titre étranger admis nationalement en équivalence	0031
Littéraire	L		
Economique et sociale	ES		
Bac international	0001	• Titre français admis nationalement en dispense	0032
b) Bacs technologiques			
Sciences et techniques industrielles	STI	• ESEU A ou DAEU A	0033
Sciences et technologies tertiaires	STT		0034
Sciences et technologies de laboratoire	STL	• ESEU B ou DAEU B	
Sciences médico-sociales	SMS		0035
Sciences et tech. Agro-Alimentaire	STPA	• Promotion sociale	
Sciences et tech. Agro-Environnement	STAE		
Musique	F11	• Validation d'études d'expériences professionnelles, d'acquis personnels	0036
Danse	F11p		
Arts Appliqués	F12		0037
Hôtellerie	HOT	• Autre cas de non bacheliers	
			0030
c) Bacs professionnels		• Capacité de Droit	
Bacs pro-industriels	0021		
Bacs pro-tertiaires	0022		
Bacs pro-agricoles	0023		

SITUATION DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Au cas où l'étudiant suivait l'année précédente plusieurs formations relevant de différents postes de la nomenclature jointe, il est demandé de donner, le cas échéant, la priorité à la formation universitaire au sens strict (hors IUT, ingénieur ou IUFM), ensuite aux autres formations universitaires, enfin à la formation principale désignée par l'étudiant comme suivie l'année précédente.

CODE :	SITUATION
A	Enseignement secondaire (y compris par correspondance)
B	B.T.S.
C	I.U.T.
D	C.P.G.E.
E	Ecole d'Ingénieur (universitaire ou non)
F	I.U.F.M.
G	Enseignement par correspondance
H	Université (hors IUT, IUFM, Ecole d'Ingénieur Universitaire)
J	Ecole de Management (Ecole de commerce, gestion)
L (*)	Etablissement (hors université) préparant aux concours paramédicaux
P	Etablissement étranger d'enseignement supérieur ou secondaire
S	Autre établissement ou cursus (hors secondaire, STS, école d'ingénieurs, CPGE, université, IUT, IUFM, Etablissement préparant aux concours paramédicaux, Institut catholique).
T	Non scolarisé l'année précédente et jamais entré dans l'enseignement supérieur (prise d'études différée)
U	Non scolarisé l'année précédente mais précédemment entré dans l'enseignement supérieur, universitaire ou non (reprise d'études).
V	Instituts catholiques

(*) : cette modalité ne concerne que les préparations aux concours paramédicaux et non pas les formations aux fonctions paramédicales; ainsi la formation au diplôme d'infirmière en Ecole d'Infirmière doit être codée S.

VIII TYPE DU DERNIER DIPLOME OBTENU

Il s'agit du type du dernier diplôme obtenu antérieurement (**l'année précédente ou auparavant**) dans l'enseignement supérieur (y compris le baccalauréat) agrégé dans la nomenclature suivante :

CODE :	DIPLOME
A	Baccalauréat
B	B.T.S.
C	D.U.T.
D	Attestation délivrée à la suite d'un cursus en C.P.G.E
E	Diplôme d'Ingénieur (universitaire ou non)
F	Diplôme universitaire d'entrée en 1er cycle (DAEU etc...)
I	DEUG y compris DEUG I.U.P et DEUP
K	Attestation de fin de 1 ^{ère} année de médecine, de pharmacie et d'odontologie
V	Diplôme de fin de 2 ^e cycle des études médicales et pharmaceutiques
L	Diplôme du secteur paramédical et social (diplôme éducateur, d'infirmier, d'orthophoniste)
M	Autre diplôme universitaire de 1 ^{er} cycle hors D.U.T
N	Licence et Licence L.M.D.
Q	Maîtrise (y compris MAITRISE intermédiaire)
R	Autre diplôme universitaire de 2 ^{ème} cycle (hors diplôme d'ingénieur universitaire)
U	Diplôme universitaire de 3 ^{ème} cycle (hors diplôme d'ingénieur universitaire)
X	Diplôme d'établissement étranger supérieur ou secondaire
Y	Autre diplôme supérieur
Z	Aucun diplôme supérieur

LISTE DES PAYS

PAYS	N°	PAYS	N°	PAYS	N°
AFGHANISTAN	212	GRECE	126	PEROU	422
AFRIQUE DU SUD	303	GRENADE ET GRENADINE	435	PHILIPPINES	220
ALBANIE	125	GUATEMALA	409	POLOGNE	122
ALGERIE	352	GUINEE	330	PORTUGAL	139
ALLEMAGNE	109	GUINEE BISSAU	392	PROVINCES Espagne CANARIES	313
ANDORRE	130	GUINEE EQUATORIALE	314	PROVINCES Portugal ACORES	319
ANGOLA	395	GUYANE	428	QATAR	248
ANTIGUA ET BARBUDA	441	HAÏTI	410	REPUBLIQUE DEMOCR.CONGO	312
ARABIE SAOUDITE	201	HONDURAS	411	REPUBLIQUE DES ILES PALAOS	517
ARGENTINE	415	HONGRIE	112	REPUBLIQUE TCHEQUE	116
ARMENIE	252	ILES PITCAIRN	503	ROUMANIE	114
AUSTRALIE	501	ILES ST.VINCENT & GRENADINES	440	ROYAUME UNI	132
AUTRES PAYS ETRANGERS	990	INDE	223	RUSSIE	123
AUTRICHE	110	INDONESIE	231	RWANDA	340
AZERBAIDJAN	253	IRAK	203	SAHARA OCCIDENTAL	389
BAHAMAS	436	IRAN	204	SAINT DOMINGUE	408
BAHREIN	249	IRLANDE	136	SAINT MARIN	128
BANGLADESH	426	ISLANDE	102	SAINTE LUCIE	439
BARBADE	434	ISRAEL	207	SALOMON	512
BELGIQUE	131	ITALIE	127	SAMOA OCCIDENTALES	506
BELIZE	429	JAMAÏQUE	426	SANS PAYS	995
BENIN	327	JAPON	217	SAO TOME ET PRINCIPE	394
BHOUTAN	214	JORDANIE	222	SENEGAL	341
BIELORUSSIE	148	KAZAKHSTAN	256	SEYCHELLES	398
BIRMANIE	224	KENYA	332	SIERRA LEONE	342
BOLIVIE	418	KIRGHIZISTAN	257	SINGAPOUR	226
BOSNIE HERZEGOVINE	118	KIRIBATI	513	SLOVAQUIE	117
BOTSWANA	347	KOWEIT	240	SLOVENIE	145
BRESIL	416	LAOS	241	SOMALIE	318
BRUNEI	225	LESOTHO	348	SOUDAN	343
BULGARIE	111	LETTONIE	107	SRI LANKA	235
BURKINA FASO	331	LIBAN	205	SAINT CHRISTOPHE NIEVES	442
BURUNDI	321	LIBERIA	302	SUEDE	104
CAMBODGE	234	LIBYE	316	SUISSE	140
CAMEROUN	322	LIECHTENSTEIN	113	SURINAM	437

CANADA	401	LITHUANIE	108	SWAZILAND	391
CAP VERT	396	LUXEMBOURG	137	SYRIE	206
CENTRAFRIQUE	323	MADAGASCAR	333	TADJIKISTAN	259
CHILI	417	MALAISIE	227	TAÏWAN	236
CHINE POPULAIRE	216	MALAWI	334	TANZANIE	309
CHYPRE	254	MALDIVES	229	TCHAD	344
COLOMBIE	419	MALI	335	TERRIT. BRITANNIQUE : CHAGOS	308
COMORES	397	MALTE	144	TERRIT. DANEMARK : GROENLAND	430
CONGO	324	MAROC	350	TERRIT. PAYS BAS : ANTILLES	431
COREE DU NORD	238	MARSHALL (île)	515	TERRIT. PORTUGAIS OUTRE MER	232
COREE DU SUD	239	MAURICE (île)	390	TERRIT. ROY. UNI AUX ANTILLES	425
COSTA RICA	406	MAURITANIE	336	TERRIT. ROY. UNI : GIBRALTAR	133
COTE D'IVOIRE	326	MEXIQUE	405	TERRIT. ROY. UNI : HONG KONG	230
CROATIE	119	MICRONESIE	516	TERRIT. ROY. UNI : MALOUINE	427
CUBA	407	MOLDAVIE	151	TERRIT. ROY. UNI : STE HELENE	306
DANEMARK	101	MONACO	138	TERRIT. USA : OCEANIE	505
DJIBOUTI	399	MONGOLIE	242	TERRIT. USA : PORTO RICO	432
DOMINIQUE	438	MOZAMBIQUE	393	THAÏLANDE	219
EGYPTE	301	NAMIBIE	311	TOGO	345
EL SALVADOR	414	NAURU	507	TONGUA OU FRIENDLY	509
EMIRATS ARABES UNIS	247	NEPAL	215	TRINITE ET TOBAGO	433
EQUATEUR	420	NICARAGUA	412	TUNISIE	351
ERYTHREE	317	NIGER	337	TURKMENISTAN	260
ESPAGNE	134	NIGERIA	338	TURQUIE	208
ESTONIE	106	NORVEGE	103	TUVALU	511
ETATS-UNIS	404	NOUVELLE ZELANDE	502	UKRAINE	155
ETHIOPIE	315	OMAN	250	URUGUAY	423
Ex. Répub. YUGOSLAVE DE MACEDOINE	156	OUGANDA	339	VANUATU	514
FIDJI	508	OUZBEKISTAN	258	VATICAN	129
FINLANDE	105	PAKISTAN	213	VENEZUELA	424
FRANCE	100	PALESTINE	261	VIETNAM	243
GABON	328	PANAMA	413	YEMEN	251
GAMBIE	304	PAPOUASIE Nouvelle Guinée	510	YUGOSLAVIE	121
GEORGIE	255	PARAGUAY	421	ZAMBIE	346
GHANA	329	PAYS BAS	135	ZIMBABWE	310

LISTE DES DÉPARTEMENTS FRANÇAIS

DÉPARTEMENTS	N°	DÉPARTEMENTS	N°
AIN	001	MEURTHE ET MOSELLE	054
AISNE	002	MEUSE	055
ALLIER	003	MORBIHAN	056
ALPES DE HAUTE PROVENCE	004	MOSELLE	057
HAUTES ALPES	005	NIEVRE	058
ALPES MARITIMES	006	NORD	059
ARDECHE	007	OISE	060
ARDENNES	008	ORNE	061
ARIEGE	009	PAS DE CALAIS	062
AUBE	010	PUY DE DOME	063
AUDE	011	PYRENEES ATLANTIQUES	064
AVEYRON	012	HAUTES PYRENEES	065
BOUCHES DU RHONE	013	PYRENEES ORIENTALES	066
CALVADOS	014	BAS RHIN	067
CANTAL	015	HAUT RHIN	068
CHARENTE	016	RHONE	069
CHARENTE MARITIME	017	HAUTE SAONE	070
CHER	018	SAONE ET LOIRE	071
CORREZE	019	SARTHE	072
CORSE	020	SAVOIE	073
HAUTE CORSE	02B	HAUTE SAVOIE	074
CORSE DU SUD	02A	PARIS	075
COTE D'OR	021	SEINE MARITIME	076
COTES D'ARMOR	022	SEINE ET MARNE	077
CREUSE	023	YVELINES	078
DORDOGNE	024	DEUX SEVRES	079
DOUBS	025	SOMME	080
DROME	026	TARN	081
EURE	027	TARN ET GARONNE	082
EURE ET LOIR	028	VAR	083
FINISTERE	029	VAUCLUSE	084
GARD	030	VENDEE	085
HAUTE GARONNE	031	VIENNE	086
GERS	032	HAUTE VIENNE	087
GIRONDE	033	VOSGES	088
HERAULT	034	YONNE	089
ILLE ET VILAINE	035	TERRITOIRE DE BELFORT	090
INDRE	036	ESSONNE	091
INDRE ET LOIRE	037	HAUT DE SEINE	092
ISERE	038	SEINE SAINT DENIS	093
JURA	039	VAL DE MARNE	094
LANDES	040	VAL D'OISE	095

LOIR ET CHER	041
LOIRE	042
HAUTE LOIRE	043
LOIRE ATLANTIQUE	044
LOIRET	045
LOT	046
LOT ET GARONNE	047
LOZERE	048
MAINE ET LOIRE	049
MANCHE	050
MARNE	051
HAUTE MARNE	052
MAYENNE	053

DOM TOM	N°
AFRIQUE ET TERRES AUSTRALES	984
GUADELOUPE	971
GUYANE	973
LA REUNION	974
MARTINIQUE	972
MAYOTTE	985
NOUVELLE CALEDONIE	988
POLYNESIE FRANCAISE	987
SAINT PIERRE ET MIQUELON	975
WALLIS ET FUTUNA	986
ETRANGERS	099